

PARTIE III

(La présente Partie ne s'applique qu'à un membre des forces régulières qui avait antérieurement complété la Partie I ou la Partie II ci-dessus. Ce membre peut changer l'endroit de sa résidence ordinaire pour l'un des endroits mentionnés aux dispositions (i), (ii) ou (iii) du sous-paragraphe (3) a) du paragraphe 22. La présente Partie peut être complétée en janvier ou février de toute année sauf durant la période commençant le jour où des brefs ordonnant la tenue d'une élection générale sont émis et se terminant le lendemain du jour du scrutin à cette élection.)

Que je désire changer mon endroit de résidence ordinaire pour.....

.....  
*(Insérer le nom de la cité, ville, village ou autre*

.....  
*endroit du Canada, avec la rue et le numéro, s'il en est,*

.....  
*et le nom de la province.)*

Je déclare en outre que les énonciations qui précèdent sont véridiques en substance et en fait.

Daté à....., ce.....

jour d.....19.....

.....  
*Signature du membre des forces régulières.*

CERTIFICAT DE L'OFFICIER BREVETÉ  
OU DU SOUS-OFFICIER RAPPORTEUR.

Je certifie par les présentes que le membre des forces régulières des forces canadiennes susmentionné a, le jour ci-dessus indiqué, fait devant moi la déclaration qui précède.

.....  
*Signature de l'officier breveté  
ou du sous-officier rapporteur.*

.....  
*(Insérer ici le grade, le numéro  
et le nom de l'unité.)*